

CONSEIL NATIONAL DE LUTTE
CONTRE LE VIH/SIDA ET LES IST



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice



INITIATIVE DE L'ALLIANCE DES MAIRES ET RESPONSABLES
MUNICIPAUX POUR DES ACTIONS COMMUNAUTAIRES DE LUTTE
CONTRE LE VIH/SIDA AU NIVEAU LOCAL (AMICAALL)



PROFIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT DE BOULMIOUGOU

Commune de Ouagadougou

Octobre 2006

SOMMAIRE

PREFACE.....	3
REMERCIEMENTS.....	4
LISTE DES ABREVIATIONS.....	5
PREMIERE PARTIE : Présentation générale de la Commune.....	6
I. Bref rappel historique.....	6
II. Situation géographique et administrative de l'Arrondissement de Boulmiougou.....	6
III. Situation sociodémographique infrastructure.....	6
3.1. Démographie.....	6
3.3 Santé.....	7
IV. Identification et description de l'Arrondissement de Boulmiougou.....	10
4.1. Attributions de l'Arrondissement de Boulmiougou.....	10
4.2. Bureau du conseil municipal.....	10
4.3. Liste nominative des conseillers municipaux.....	11
4.4. Budget annuel de l'Arrondissement de Boulmiougou.....	12
4.5. Sources de revenus et services communaux.....	12
DEUXIEME PARTIE : La réponse au VIH/SIDA dans la municipalité, état des lieux et besoins à satisfaire.....	13
I. La politique communale de lutte contre le VIH/SIDA.....	13
II. La réponse communale au VIH/SIDA.....	14
2.1. Dépistage.....	14
2.2. Sensibilisation.....	15
2.3. Prévention de la Transmission Mère- Enfant (PTME).....	15
2.4. Prise en charge des PVIVIH.....	15
2.5. Formation.....	15
III. Acquis et recommandations.....	16
3.1. Acquis.....	16
3.2. Difficultés rencontrées.....	16
3.3. Recommandations.....	16
BIBLIOGRAPHIE.....	17

PREFACE

Je ne cesserai de dire que la lutte contre le VIH/SIDA est l'affaire de tout africain qui veut voir son continent se développer et rattraper le retard dû aux guerres et aux autres maladies.

Le VIH/SIDA est bien plus que la guerre puisqu'il ne touche pas seulement les ennemis mais également nos amis, nos parents, nos fils, nos femmes.

Nous devons accumuler nos efforts, main dans la main et mener des actions multisectorielles pour stopper ce fléau afin d'atteindre les objectifs de développement pour le millénaire.

Je saisis également cette occasion pour remercier l'Alliance siège, le Programme de Partenariat ONU-AMICAALL l'ONUSIDA et le PNUD pour l'appui qu'ils ne cessent d'apporter à l'Alliance des Maires et Responsables Municipaux du Burkina Faso sur le VIH/SIDA ainsi qu'à l'équipe d'appui technique pour le travail de qualité qu'elle a bien voulu réaliser.

Mme Séraphine Solange OUEDRAOGO,
Maire de l'Arrondissement de Boulmiougou

REMERCIEMENTS

Le présent document est le fruit des efforts conjugués de plusieurs acteurs et partenaires impliqués dans la lutte contre le Sida aux niveaux local, national et international tels que l'Alliance siège et le Programme de Partenariat ONU-AMICAALL. L'équipe technique d'appui/accompagnement et l'ensemble des acteurs locaux engagés dans la conception du présent document, adressent leurs remerciements aux personnes ci-après :

A Mme Séraphine Solange OUEDRAOGO, Maire de l'Arrondissement de Boulmiougou; pour sa disponibilité à fournir des informations sur sa municipalité.

A Monsieur le Secrétaire général de l'Arrondissement de Boulmiougou pour son appui constant.

A toutes les personnes ressources (conseillers municipaux, chefs traditionnels, religieux, notables, et autres) de la Commune.

A toutes les structures communautaires de lutte contre le Sida de l'Arrondissement.

L'Arrondissement de Boulmiougou adresse ses remerciements à l'Alliance siège et au Programme de Partenariat ONU-AMICAALL pour leur soutien à la préparation de cette publication qui a été réalisée par les acteurs locaux avec l'appui du Programme AMICAALL Burkina et des personnes ressources.

LISTE DES ABREVIATIONS

AMICAALL :	Initiative de l'Alliance des Maires et responsables municipaux pour des actions communautaires de lutte contre le VIH/SIDA au niveau local
CCDV :	Centre de Conseil et de Dépistage Volontaire
CMA :	Centre Médical avec Antenne Chirurgical
CSPS :	Centre de Santé et Promotion Sociale
IEC/CCC:	Information Education Communication/Communication pour le Changement de Comportement
INSD:	Institut National des Statistiques et de la Démographie
IST:	Infections Sexuellement Transmissibles
OEV :	Orphelins et Enfants Vulnérables
ONG:	Organisation Non Gouvernementale
ONU-AMICAALL :	Programme de partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Alliance des Maires et responsables municipaux pour des actions communautaires de lutte contre le VIH/SIDA au niveau local
PAMAC:	Programme d'Appui au Monde Associatif et Communautaire
PA-PMLS :	Projet d'Appui au Programme Multisectoriel de Lutte contre le Sida
PTME :	Prévention de la Transmission du VIH de la Mère à l'Enfant
PVVIH :	Personnes Vivant avec le VIH
SP/CNLS-IST :	Secrétariat Permanent de Lutte contre le Sida et les IST
VIH/SIDA:	Virus de l'Immunodéficience/Syndrome de l'Immunodéficience Acquise

PREMIERE PARTIE : Présentation générale de la Commune

I. Bref rappel historique

L'Arrondissement de Boulmiougou a été créé par Kiti N°AN VI-0062/FP/MAT du 2 novembre 1998 qui a ensuite été modifié par la Loi N°005/ADP/93 du 12 mai 1993, portant statut particulier de la province du Kadiogo et de la Commune de Ouagadougou. L'actuel Maire est Madame Séraphine Solange OUEDRAOGO.

L'Arrondissement tient son nom du barrage de Boulmiougou, situé à l'Ouest de la ville de Ouagadougou sur la route nationale Ouagadougou-Bobo Dioulasso. Selon les anciens, à l'emplacement du barrage existait jadis un bas-fond naturel et un puits y était creusé dont la terre et l'eau étaient rouges. Pour identifier ce puits, on le baptisa « Boulmiougou » ce qui signifie en langue mooré « puits rouge ».

II. Situation géographique et administrative de l'Arrondissement de Boulmiougou

L'Arrondissement de Boulmiougou s'étend sur une superficie de 47,80 Km².

L'Arrondissement est limité :

- Au Nord par l'Arrondissement de Sig-Noghin
- Au Sud par le département de Komsilga
- A l'Ouest par le département de Tanghin Dassouri
- A l'Est par les secteurs 7, 8, 9 et 10 de l'Arrondissement de Baskuy et le secteur 15 de l'Arrondissement de Bogodogo

III. Situation sociodémographique infrastructure

3.1. Démographie

La population de Boulmiougou, selon le Recensement général de la population et de l'habitat de décembre 1996, est estimée à 180 895 habitants. L'Arrondissement compte quatre secteurs et quatre villages rattachés.

La population est représentée par 51,46 % d'homme et 48,53 % de femme. La population urbaine représente 95 % contre une population rurale de 5 %. Le taux de croissance est estimé à 6,7 % par an et la densité de la population est de 6 822 habitants au km² en 1997.

3.2 Economie

L'Arrondissement de Boulmiougou a pour activités principales l'agriculture, l'élevage, l'artisanat, le commerce et le jardinage. Le barrage dont il dispose est le seul qui pourvoie l'eau pour le bétail, le maraîchage et les différents travaux de construction et de voirie.

L'Arrondissement abrite la deuxième zone industrielle de Ouagadougou avec quelques unités produisant essentiellement dans le secteur de l'alimentaire (fabriques de bonbons et de pain), du bâtiment et des travaux publics (ciment), de l'industrie chimique (cartoucherie)...

3.3 Santé

Infrastructures sanitaires

La couverture sanitaire de l'Arrondissement de Boulmiougou, estimée satisfaisante, tient au dynamisme de ses structures sanitaires lesquelles relèvent du District Sanitaire de Pissy.

Les structures sanitaires publiques composées essentiellement d'un Centre Médical avec Antenne Chirurgicale (CMA) implanté au secteur 17, de dispensaires, de maternités et de Centres de Santé Maternelle et Infantile (SMI), sont répartis dans les secteurs et villages comme suit :

Centre de Santé Localisation	DISPENSAIRES C.S.P.S.	MATERNITES	S.M.I.
Secteur 16	01	00	01
Secteur 17	02	01	02
Secteur 18	01	00	01
Secteur 19	01	00	01
Boassa	01	01	01
Sandogo	01	01	01
Zagtouli	01	01	01
Zongo	01	01	01
TOTAL	09	07	09

A côté de ces structures sanitaires publiques, il y a les formations sanitaires privées dont l'action est déterminante dans la réalisation de la couverture sanitaire de l'Arrondissement.

Constituées de cliniques, de cabinets de soins infirmiers et de pharmacies, ces structures sanitaires privées sont implantées dans la zone urbaine de l'Arrondissement :

- Cliniques
 - La clinique SUKA EL TATEH au secteur 17
 - La clinique SOURCE DE VIE au secteur 17
- Cabinets des soins infirmiers
 - Le cabinet de soins infirmiers l'ESPOIR au secteur 16
 - Le cabinet de soins médicaux MERE THERESA au secteur 19
- Infrastructures pharmaceutiques
 - La pharmacie communautaire de Médecin Sans Frontière
 - Plusieurs pharmacies privées :
 - Pharmacie de l'Amitié au secteur 16
 - Pharmacie du Progrès au secteur 17
 - Pharmacie de l'Hippodrome au secteur 19

3.4 Education

L'Arrondissement de Boulmiougou est relativement bien doté en infrastructures scolaires. On y compte :

- 12 garderies dont 05 publiques et 07 privées
- 95 écoles primaires dont 41 publiques et 54 privées
- 33 établissements secondaires dont 04 publics et 29 privés

Ces établissements scolaires sont répartis dans les secteurs et villages de l'Arrondissement de la façon suivante :

ETABLISSEMENT LOCALISATION	PRESCOLAIRE		PRIMAIRES		SECONDAIRES	
	Publics	Privés	Publics	Privés	Publics	Privés
Secteur 16	01	0	12	09	0	08
Secteur 17	01	05	13	36	04	16
Secteur 18	02	01	03	03	0	03
Secteur 19	0	01	04	05	0	01
Boassa	01	0	02	0	0	0
Sandogo	0	0	02	0	0	0
Zagtouli	0	0	02	0	0	01
Zongo	0	0	03	01	0	0
TOTAL	05	07	41	54	04	29

3.5 Autres infrastructures sociales

Alimentation en eau potable

L'alimentation en eau potable de l'Arrondissement de Boulmiougou est assurée d'une part par l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) au moyen de raccordements individuels au réseau et de 74 bornes fontaines, et d'autre part les 95 forages d'eau.

Alimentation en électricité

La SONABEL (Société Nationale d'électricité du Burkina) dessert l'Arrondissement en électricité.

Infrastructures routières

L'Arrondissement de Boulmiougou, à l'instar des autres Arrondissements périphériques de la Commune de Ouagadougou, connaît des problèmes de routes particulièrement en saison hivernale.

Avec un réseau routier potentiel estimé à 400 000 mètres linéaires, la partie aménagée ne représente que 15 % et se présente comme suit :

- Routes bitumées en bon état → 14 568 mètres linéaires
- Routes en terre en bon état → 26 335 mètres linéaires
- Routes en terre dégradées → 12 617 mètres linéaires
- Routes non aménagées → 319 380 mètres linéaires

3.6 Infrastructures administratives

Les infrastructures administratives que l'on trouve sur place dans l'Arrondissement sont les suivantes :

- Les Inspections de l'Enseignement Primaires Ouagadougou VII et VIII
- Le Service de l'Environnement et du Cadre de Vie
- Le Service de l'Agriculture, de l'Eau et des Ressources Halieutiques
- Le Service des Ressources Animales
- Le Service de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
- La Brigade Ville de Gendarmerie
- Le Commissariat de Police
- Le Camp de l'Unité regroupant la troisième Région Militaire, le Centre d'Instruction des Armes Lourdes (CIAL) et le Génie Militaire

- Le Centre de Formation du Personnel de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (CFP ONEA)
- Le Service de Programmes de l'Office National des Postes
- La Direction de la Société Nationale Burkinabé d'Hydrocarbures (SO NA BHY)
- Le Siège Social de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA)
- Le Centre Emetteur de la Radio Diffusion Nationale du Burkina (RNB)
- Les Caisses Populaires de Cissin et de Pissy
- La Mairie, siège de l'Arrondissement

3.7 Infrastructure sportive

L'Arrondissement de Boulmiougou ne possède pas de véritable terrain de sport. Au nombre de ceux existants, seulement trois sont aménagés et sept sont non équipés, dont trois sont implantés dans les villages relevant de l'Arrondissement.

IV. Identification et description de l'Arrondissement de Boulmiougou

Nom de l'Arrondissement : Boulmiougou

Nom du Maire : Mme OUEDRAOGO née OUEDRAOGO Séraphine

Adresse : 01 BP 85 Ouagadougou 01

Tel : 50 43 58 13/12

4.1. Attributions de l'Arrondissement de Boulmiougou

L'Arrondissement de Boulmiougou a une mission générale de développement local et d'amélioration du cadre de vie des habitants. Elle est donc chargée du :

- Développement économique
- Développement sanitaire et social
- Développement urbain
- Développement éducatif, sportif et culturel

4.2. Bureau du conseil municipal

Le Conseil Municipal de l'Arrondissement de Boulmiougou compte 28 conseillers dont 9 femmes. Il est composé d'un Président (le Maire) et de trois (3) commissions spécialisées. Les commissions spécialisées sont les suivantes :

- Commission des affaires générales sociales et culturelles
- Commission des affaires économiques et financières
- Commission environnement et développement local

Composition du bureau

Nom et prénoms	Fonction	N° TELEPHONE
OUEDRAOGO/OUEDRAOGO Séraphine	Maire	50 43 58 13/12
OUEDRAOGO Joanny	1 ^{er} Adjoint	70 26 00 80
OUEDRAOGO Amidou	2 ^{ème} Adjoint	70 23 18 79
SANGA S. Hubert	Président de la Commission Affaires Générales Sociales et Culturelles	76 543 27 02
OUEDRAOGO/NANA Azète	Présidente de la Commission Environnement et Développement Local	78 84 06 12
TASSEMBEDO Mathias	Président de la Commission Economique et Financière	70 26 34 69

4.3. Liste nominative des conseillers municipaux

N°	NOM ET PRENOM (S)	SECTEUR/VILLAGE
01	ILBOUDO née ZIDA Rose	
02	COMPAORE K. Saidou	
03	OUADBA P.Ibrahim	16
04	ILBOUDO Stanislas	
05	SA W ADOGO N. Michel	
06	PAFADNAM Yacouba	
07	OUEDRAOGO née OUEDRAOGO Séraphine	
08	OUEDRAOGO née NANA Azèta	
09	TIENDREBEOGO Adama	17
10	SANGA S. Hubert	
11	OUEDRAOGO Abdoul-Karim	
12	BANDE Idrissa	
13	GAONGO née OUEDRAOGO Béatrice	
14	KABORE André Jules	18
15	SAN OU Louis	
16	TAETTA Jacques	
17	OUEDRAOGO Amidou	
18	NIKIEMA Marie Noëlie	19
19	TRAORE Lassana	
20	SA W ADOGO Passangba Boureima	
21	T ASSEMBEDO Mathias	BOASSA
22	KABORE Fatoumata	
23	SAM K. Lazare	SANDOGO
24	NIKIEMA Mariam	
25	OUEDRAOGO Joanny	ZAGTOULI
26	TAPSOBA Delphine	
27	NIKIEMA Moussa	ZONGO
28	Gumo Maïssaratou	

4.4. Budget annuel de l'Arrondissement de Boulmiougou

Budget 2006 : 140 000 000 FCFA, soit 267 620 \$.

4.5. Sources de revenus et services communaux

a. Recettes de la Commune

Elles proviennent essentiellement :

- Des recettes fiscales
- Des revenus du domaine et de l'exploitation des services
- Des subventions de l'état, les dons et legs
- Des emprunts

b. Services communaux

- Le cabinet du maire
- Le secrétariat général
- L'Etat Civil
- La comptabilité
- Le Centre multimédia
- Le Bureau de recouvrement
- La voirie qui comprend :
 - le service domanial
 - le service chargé de l'adressage
 - le service de gestion des parcelles

DEUXIEME PARTIE : La réponse au VIH/SIDA dans la municipalité, état des lieux et besoins à satisfaire

Le VIH/SIDA constitue une préoccupation majeure de santé publique en raison de sa forte prévalence et son impact social, économique et sanitaire. Cependant, le nombre d'orphelins bien que faible au début augmente d'année en année et révèle ainsi une progression de la maladie au sein de la population.

I. La politique communale de lutte contre le VIH/SIDA

A ce jour, il n'existe aucune politique spécifique dans la Commune en matière de lutte contre le SIDA. La réponse communale face à cette épidémie rentre dans le cadre de la politique de décentralisation et de multisectorialité du programme national de lutte contre le SIDA, dont le Secrétariat permanent du Conseil National de Lutte contre le Sida assure la coordination. L'Arrondissement est doté d'un Comité Communal de Lutte contre le VIH/SIDA (CCLS). Ce Comité est présidé par le Maire et composé des représentants des principaux acteurs locaux de développement.

Composition du CCLS

Président : Le Maire de l'Arrondissement de Boulmiougou

Vice-Président : le 2^{ème} Adjoint au Maire

Trésorier : le Comptable de la Mairie

Rapporteur : le Secrétaire général de la Mairie

Membres :

- Structures déconcentrées de l'administration
- Un représentant de Service de l'Action Sociale et de la Solidarité National de l'Arrondissement de Boulmiougou
- Un représentant de la Circonscription de l'Enseignement Primaire Ouagadougou VII
- Un représentant de la Circonscription de l'Enseignement Primaire Ouagadougou VIII
- Un représentant du Centre Médical avec Antenne Chirurgicale de Pissy
- Un représentant des Enseignements Secondaires

- Société Civile
- Un représentant de l'Union des Femmes pour le Développement de Boulmiougou (UFDB)

- Un représentant des Autorités Coutumières et Religieuses
 - Un représentant de l'Association Trait-d'Union des Jeunes Burkinabé
 - Un représentant de l'Association pour le Bien Etre de l'Enfant et de la Femme de l'Arrondissement de Boulmiougou (ABEFAB)
 - Un représentant de l'Association Boè Zem Wendé (aide aux veuves, orphelins et filles-mères du secteur 19)
- ONG/Association dont une personne vivant avec le VIH
 - Un représentant de l'Association Vie Positive
 - Un représentant de l'ONG Médecins sans frontières
 - Un représentant de l'Association Dialogue Sidaction
- Partenaires Techniques et Financiers Intervenant dans l'Arrondissement
 - Un représentant de l'Association la Bergerie Foi Univers Compassion
 - Un représentant de l'Association Femmes Unies pour le Développement du secteur 17
 - Un représentant du Réseau Africain des Jeunes contre le Sida

II. La réponse communale au VIH/SIDA

2.1. Dépistage

Domaines d'intervention Nom de l'organisation	Surveillance	Dépistage	IST	CONSEIL	PTME	PEC PVVS	Communication	marketing	Soutien	Orphelins	Formation
CMA de Pissy	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Clinique SOUKA		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Association des Femmes Unies pour le Développement (AFUD)						X	X				
Association pour la Promotion des Orphelins et le Développement (APOD)						X	X		X		
Association Trait d'Union des Jeunes Burkinabé (ATUJB)		X				X	X				

La Bergerie Foi-Univers-Compassion (Bergerie/ FUC)		X				X	X		X		
Association Dialogue Sidaction (ADS)		X				X	X		X		
Jeunesse Active du Burkina (JAB)		X				X	X		X		
Union des Routiers Burkinabé de Lutte contre le Sida (URBLS)		X				X	X				
Association d'Assistance pour les Maladies Infectieuses (ADAPMI)						X	X				
SOS Sida (centre espoir)		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
AJC/VIH/SIDA		X	X	X		X	X	X		X	

2.2. Sensibilisation

Même si la plus part des structures associatives interviennent dans la prévention de la transmission sur le VIH/SIDA, beaucoup reste à faire pour atteindre l'ensemble de la population locale. Le marketing social des condoms, à travers les causeries, projection de films, théâtre forum, la vulgarisation du dépistage volontaire et du conseil doivent être renforcés dans les services existant.

2.3. Prévention de la Transmission Mère- Enfant (PTME)

L'information sur la Prévention de la Transmission Mère–Enfant du VIH (PTME) est accessible dans tous les sites de santé, dans les associations et dans les Centre de Santé et de Promotion Sociale (CSPS).

2.4. Prise en charge des PVVIH

La prise en charge psychosociale est assurée par toutes les associations de l'Arrondissement. Quant à la prise en charge clinique, elle est assurée principalement par le Centre Médical avec Antenne Chirurgicale (CMA) de Pyssi et les associations de PVVIH intervenant dans l'Arrondissement.

2.5. Formation

Des organisations non gouvernementales œuvrent à renforcer les connaissances des personnes participant à la lutte contre le Sida. On peut citer : Médecin Sans Frontière (MSF), le Secrétariat Permanent du Conseil National de lutte contre le VIH/SIDA

(SP/CNLS), le Programme d'Appui au Monde Associative et Communautaire (PAMAC) et Projet d'Appui au Programme Multisectoriel de Lutte contre le Sida (PA-PMLS).

III. Acquis et recommandations

3.1. Acquis

- L'implication des ONG dans la lutte contre le VIH/SIDA
- L'engagement et la volonté des premiers responsables de la Commune contre le VIH/SIDA
- Les actions de prévention/sensibilisation et de prise en charge par les associations
- L'implication des agents de santé dans la lutte
- L'appui des partenaires financiers et techniques au monde associatif

3.2. Difficultés rencontrées

- Absence du programme PTME dans l'Arrondissement
- Insuffisance de prise en charge par les ARV
- Absence d'un centre de prise en charge des OEV
- Faible coordination des actions des différents intervenants dans le domaine

3.3. Recommandations

Le Comité Communal de Lutte contre le VIH/SIDA et les IST doit :

- Impliquer davantage les parties prenantes dans l'identification des priorités communales en matière de lutte contre le VIH/SIDA et les IST
- Susciter la collaboration entre prestataire de service liée au SIDA
- Cibler davantage les groupes à risques (les femmes et les jeunes filles, par exemple)
- Renforcer les capacités des acteurs locaux dans les domaines de la planification, la mobilisation de ressources, la coordination, la gestion de l'information et le suivi évaluation.

BIBLIOGRAPHIE

- AMICAAL Cameroun, « Profil municipal de Nanga » - janvier 2005
- Arrondissement de Boulmiougou, « Monographie de l'Arrondissement de Boulmiougou » - février 2003
- Conseil National de Lutte contre le VIH/SIDA et les IST, « Cadre Stratégique de Lutte contre le VIH/SIDA et les IST 2006-2010 » - juillet 2005
- Ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation, « Textes portant orientation de la décentralisation au Burkina Faso » - août 1998
- Ministère de l'Economie et du Développement, « Recensement général de la population et de l'habitat », INSD - 1996